



Réaction à la saisine de la Médiateure du Cinéma par Gaëtan Bruel, Président du CNC.

À la suite de l'article paru dans le journal Le Monde du 28 avril 2026, qui révélait en détail les pressions exercées par le circuit Megarama sur les distributeurs afin de retarder l'accès aux films de salles de proximité des zones de chalandise de ses multiplexes, et en écho au courrier publié le 30 avril 2026 par le Président du CNC en réponse à ces éléments, notre syndicat salue la décision du Président du CNC de saisir la Médiateure du cinéma.

Une réaction rapide et exceptionnelle du CNC.

Cette saisine rapide constitue un acte fort, d'autant plus que nous alertons depuis plusieurs mois sur les difficultés croissantes d'accès aux films et les tensions de plus en plus exacerbées. Il s'agit d'une démarche exceptionnelle, la première saisine du CNC à la médiateure du cinéma portant spécifiquement sur des questions de programmation.

Cette réactivité témoigne de la mesure d'un problème structurel qui touche de plus en plus de salles sur le territoire et qui aggrave les difficultés financières des salles de cinéma de proximité.

Un modèle économique vertueux et d'intérêt général

Le financement du cinéma repose sur un principe simple et vertueux : sur chaque billet acheté par un spectateur, une part (la TSA ou taxe spéciale additionnelle) est reversée au CNC et contribue directement à la création, à la diversité culturelle et à la vitalité des salles sur l'ensemble du territoire.

Il ne s'agit pas d'un "argent public" au sens budgétaire, mais bien de l'argent du public, réinvesti dans un système vertueux qui bénéficie à toutes et tous. Ce modèle, reconnu internationalement, garantit que la diffusion des œuvres reste guidée par l'intérêt général et par l'équité d'accès, et non par des logiques d'exclusion ou de concentration.

Le modèle français repose sur une chaîne d'acteurs solidaires, où chaque salle quel que soit son statut contribue à la diversité culturelle.

"Nous rappelons avec force que les spectateurs qui fréquentent les salles associatives, municipales, indépendantes ou de proximité ne sauraient être considérés comme des publics de second rang, et l'égalité d'accès aux œuvres, quel que soit le type de salle, constitue un principe fondamental de la politique de cohésion territoriale".

Toute pratique susceptible de restreindre artificiellement l'accès aux films fragilise cet équilibre et menace la pluralité des œuvres proposées aux publics.

Garantir un accès équitable aux films demeure un principe fondamental.

Grande vs petite exploitation ? « Ne pas se tromper de combat »

Pour rappel, le Syndicat des Cinémas de Proximité avait commandé en Septembre 2025 au cabinet Hexacom une analyse comparative de l'évolution de la fréquentation des cinémas de proximité et des établissements de la grande exploitation dans les grandes agglomérations françaises (hors Paris). Cette étude avait démontré que les cinémas de proximité n'étaient en rien responsables de la baisse de fréquentation enregistrée dans les multiplexes des circuits depuis le COVID. À ce titre, notre organisation salue d'autant plus l'intervention du CNC, qui reconnaît la nécessité d'un examen approfondi et objectif de la situation.

Nous serons attentifs à la réaction de la Médiateure du cinéma et aux suites qui seront données à cette saisine.

La transparence, l'équité et la circulation la plus large possible des œuvres doivent rester au cœur de l'action collective, au service des publics et de la diversité cinématographique.

À propos du Syndicat des Cinémas de Proximité

Le Syndicat des Cinémas de Proximité rassemble des salles indépendantes implantées dans tous les territoires, des zones rurales aux centres urbains. Il œuvre à la défense et à la valorisation d'un réseau de cinémas engagés dans une mission culturelle, sociale et éducative essentielle.

Le syndicat accompagne ses adhérents dans leurs démarches professionnelles, représente leurs intérêts auprès des institutions nationales et régionales, et contribue activement aux réflexions sur l'avenir du secteur de l'exploitation cinématographique.

Il porte une vision fondée sur la diversité culturelle, l'accessibilité pour tous les publics et le maintien d'une offre cinématographique vivante sur l'ensemble du territoire.

📍 Contacts presse :

Syndicat des Cinémas de Proximité

Marie VASSORT : 06 28 01 81 26 // contact@syndicat-cinemas-proximite.fr

05/05/2026